



MINISTÈRE DE LA SANTÉ
DIRECTION DE LA SANTÉ

DOSSIER DE PRESSE

3^e Forum Santé au travail

La santé au cœur du développement de l'entreprise et de l'administration



Contacts presse

Arnaud KRESSMANN (Salt Event) : 40 82 61 98 – arnaud@salt-event.com

Aurélie PEAUCELLIER : 40 48 82 52 – aurelie.peaucellier@sante.gov.pf



MINISTÈRE DE LA SANTÉ
DIRECTION DE LA SANTÉ

Démarche entreprise active (EA)

Afin de réduire les facteurs de risques des maladies liées au mode de vie, la Direction de la santé a lancé en 2015 la Charte d'engagement des Entreprises Actives pour la santé de leurs salariés.

La démarche « Entreprise Active » vise à promouvoir la santé des salariés autour de l'adoption de saines habitudes de vie en agissant sur trois déterminants principaux que sont l'alimentation, l'activité physique et le sevrage tabagique. Il s'agit avant tout de favoriser la santé au travail par la mise en place, sur la base du volontariat, d'actions au sein de l'entreprise.



Cette opération santé bénéficie à l'individu, à sa famille mais également à l'entreprise avec un meilleur bien-être au travail de ses collaborateurs.

Mon Administration Active (MAA)

« Mon Administration Active » est une démarche visant la promotion de la santé des agents.

Née en 2017, à la suite des vœux présidentiels, elle a été lancée conjointement par la Direction de la santé, la Direction de la modernisation et des réformes de l'administration (DMRA), la Direction de la jeunesse et des sports (DJS) et la Direction des ressources humaines (DGRH). Un plan d'actions s'articulant autour de quatre grands axes a été mis en place :



- Accompagner les agents sur leurs bonnes pratiques alimentaires.
- Susciter l'intérêt pour les activités physiques et sportives.
- Animer et fédérer les entités publiques autour de l'administration active.
- Communiquer pour mobiliser et informer.

En 2018 et 2019, les journées « Amui Anae » ont ainsi mobilisé l'ensemble des agents de l'administration autour d'activités de découverte ludiques et de challenges pour rester en forme.

Les agents bénéficient également des conseils avisés de spécialistes de la nutrition au travers de l'organisation de conférences thématiques sur l'alimentation. En juillet dernier, ils ont ainsi appris à décrypter les étiquettes alimentaires.





Une démarche en six étapes pour les entreprises

- 1 - **Signature de la charte Entreprise Active**
- 2 - **Création d'un comité santé (CS)** au sein de l'entreprise
- 3 - **Enquête interne** (recueil des besoins/attentes des salariés en matière de santé)
- 4 - **Élaboration d'un plan d'actions** (répondre aux besoins des salariés par une démarche santé)
- 5 - **Mise en œuvre des projets** en collaboration avec la Direction de la santé
- 6 - **Évaluation des actions** mises en place

Composition du comité santé (CS)

- Membre de l'équipe de direction
- Représentant(s) des salariés
- Représentant(s) des RH
- Membre du comité d'entreprise (CE)
- Membre du comité d'hygiène, sécurité et conditions de travail (CHSCT)
- Délégués du personnel

Missions du CS

- En interne :
 - > Identifier les besoins et attentes des employés
 - > Définir et mettre en œuvre des actions adaptées
 - > Évaluer les actions et opérations réalisées
- Au sein du réseau « Entreprise Active »
 - > Promouvoir des comportements de vie sains
 - > Veiller au respect de la Charte
 - > Participer au développement de la démarche



La charte « Entreprise Active pour la santé de ses salariés »

Les salariés passent une partie importante de leur vie sur leur lieu de travail. Ainsi, le milieu professionnel doit être propice à l'adoption de comportements favorables à la santé et favoriser une alimentation équilibrée et la pratique de l'activité physique au quotidien. Au-delà de l'intérêt individuel des salariés, ces actions participent véritablement à l'amélioration de la qualité de vie au travail et peuvent s'avérer très bénéfiques pour l'entreprise en contribuant notamment à la prévention des pathologies et des accidents de travail, et à la réduction de l'absentéisme.

Cette Charte d'engagement offre ainsi l'opportunité aux entreprises publiques et privées ou aux établissements, sur une base volontaire, de s'inscrire dans une démarche citoyenne en proposant à leurs salariés des actions allant dans le sens des objectifs de santé publique du Pays.

Art. 1 : Création du Comité Santé

Art. 2 : Valorisation de comportements alimentaires sains

Art. 3 : Promotion de l'activité physique

Art. 4 : Pérennisation de la démarche santé

Art. 5 : Évaluation en partenariat avec la DS

Art. 6 : Utilisation du logo

Art. 7 : Plateforme d'échanges

Art. 8 : Participation aux événements de promotion de la démarche

POURQUOI Y ADHÉRER ?

- Assurer à ses salariés un cadre de travail sain.
- Promouvoir le bien-être au travail.
- Développer des actions créatrices de lien.
- Améliorer la performance de l'entreprise.





MINISTÈRE DE LA SANTÉ
DIRECTION DE LA SANTÉ

26 entreprises signataires de la charte

Hôtel Intercontinental Tahiti

Brasserie de Tahiti

Hôtel Intercontinental Bora Bora

TEP

SIPAC

Innovative Digital Technologies

Polynésienne des eaux

La Banque de Polynésie

Newrest

La Pacifique des jeux

Air Tahiti Nui

Gras Savoye

Interoute

Banque de Tahiti

Vini

Avis

EDT

Nestlé

TSP

Plastiserd

Le Méridien

Wan Distribution

CPS

Sodimark

Air Tahiti

Pro Interim





Exemples d'actions mises en place par les entreprises

Pour une alimentation saine :

- Améliorer l'offre alimentaire en proposant des plats plus sains et variés (plus de légumes et de fruits locaux, etc.) dans le cadre d'une restauration collective.
- Aménagements de la cafétéria à l'aide d'un architecte d'intérieur pour rendre le lieu plus convivial.
- Ateliers découverte (Comment faire un smoothie diététique ? Comment cuisiner des plats végétariens ?).
- Réunions d'information sur le bien manger, le bien cuisiner, etc.
- Coaching diététique.

Pour une pratique régulière d'une activité physique

- Création de sections sportives.
- Initiations à de nouvelles disciplines.
- Espace dédié à la pratique d'une activité physique.
- Tournoi interservices.
- Signalétique incitative.

Pour encourager le sevrage tabagique

- Organiser des séances d'information sur le sevrage tabagique.
- Partage d'expériences entre fumeurs en sevrage tabagique.
- Aménager des lieux et temps de pause (séance de respiration ou de sport).
- Séances avec une diététicienne pour accompagner les fumeurs en sevrage tabagique et ainsi éviter la prise de poids.
- Outils d'information (brochures, affichages incitatifs, etc.)

COMMENT Y ADHÉRER ET DEVENIR UNE ENTREPRISE ACTIVE ?

Contacteur : Arnaud Kressmann - Chef de projet – Salt Event (agence mandatée par la Direction de la santé) / Tél. : + 689 40 82 61 98 / E-mail : arnaud@salt-event.com